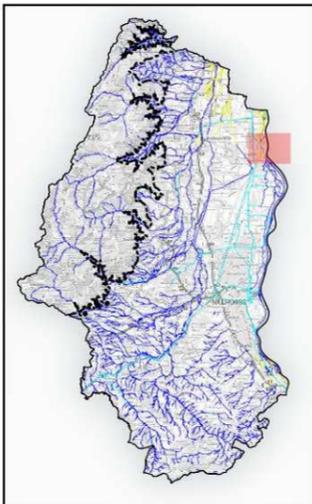


RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 21



Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté *
- Limite zone de prospection

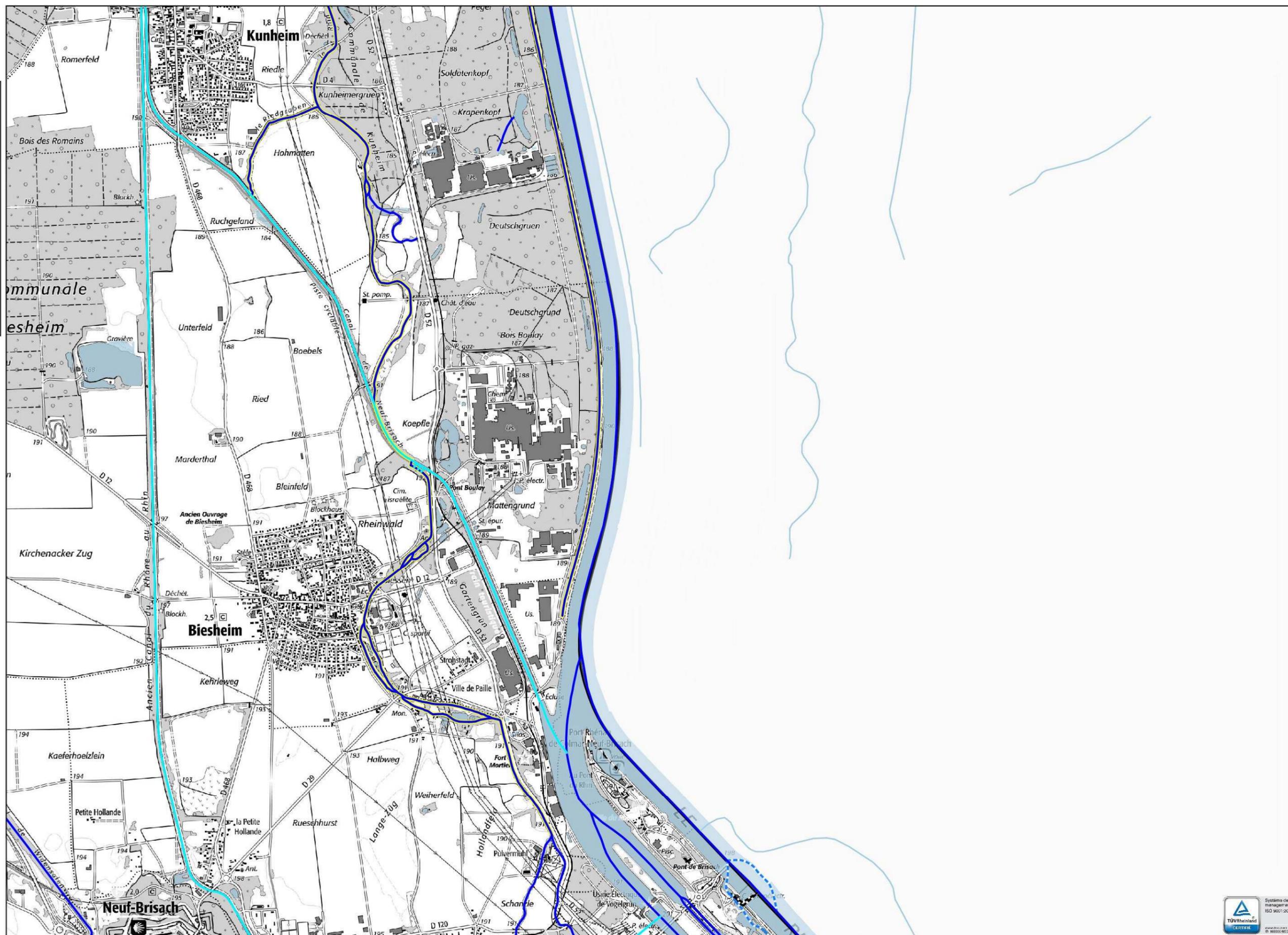
* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000

0,5 1 km



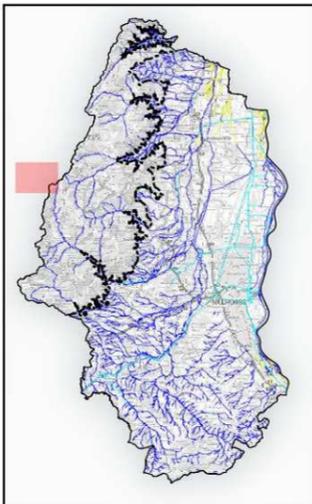
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 22



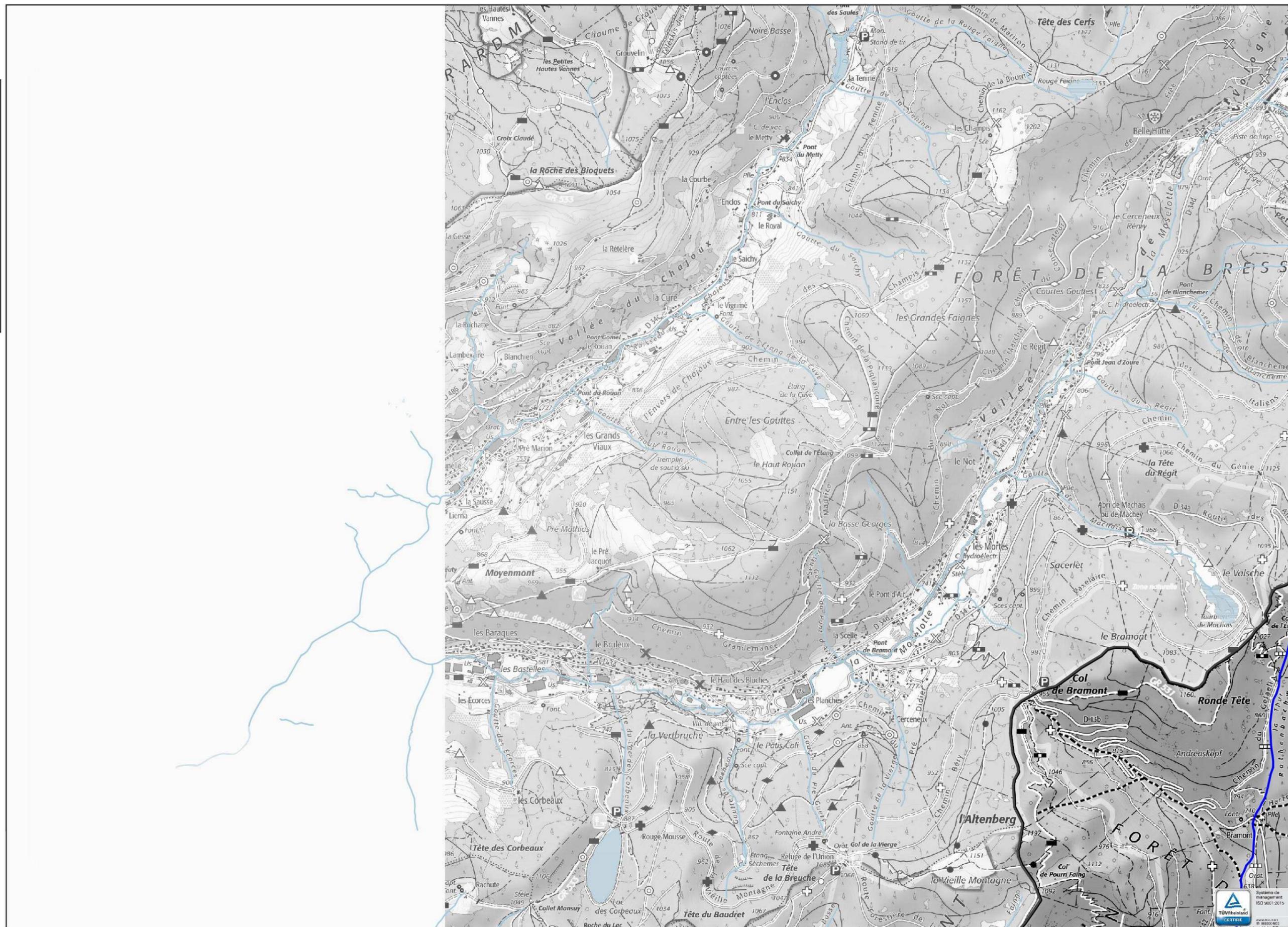
Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté *
- Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

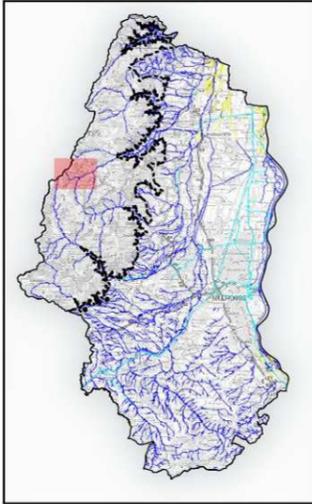
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT-RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 23

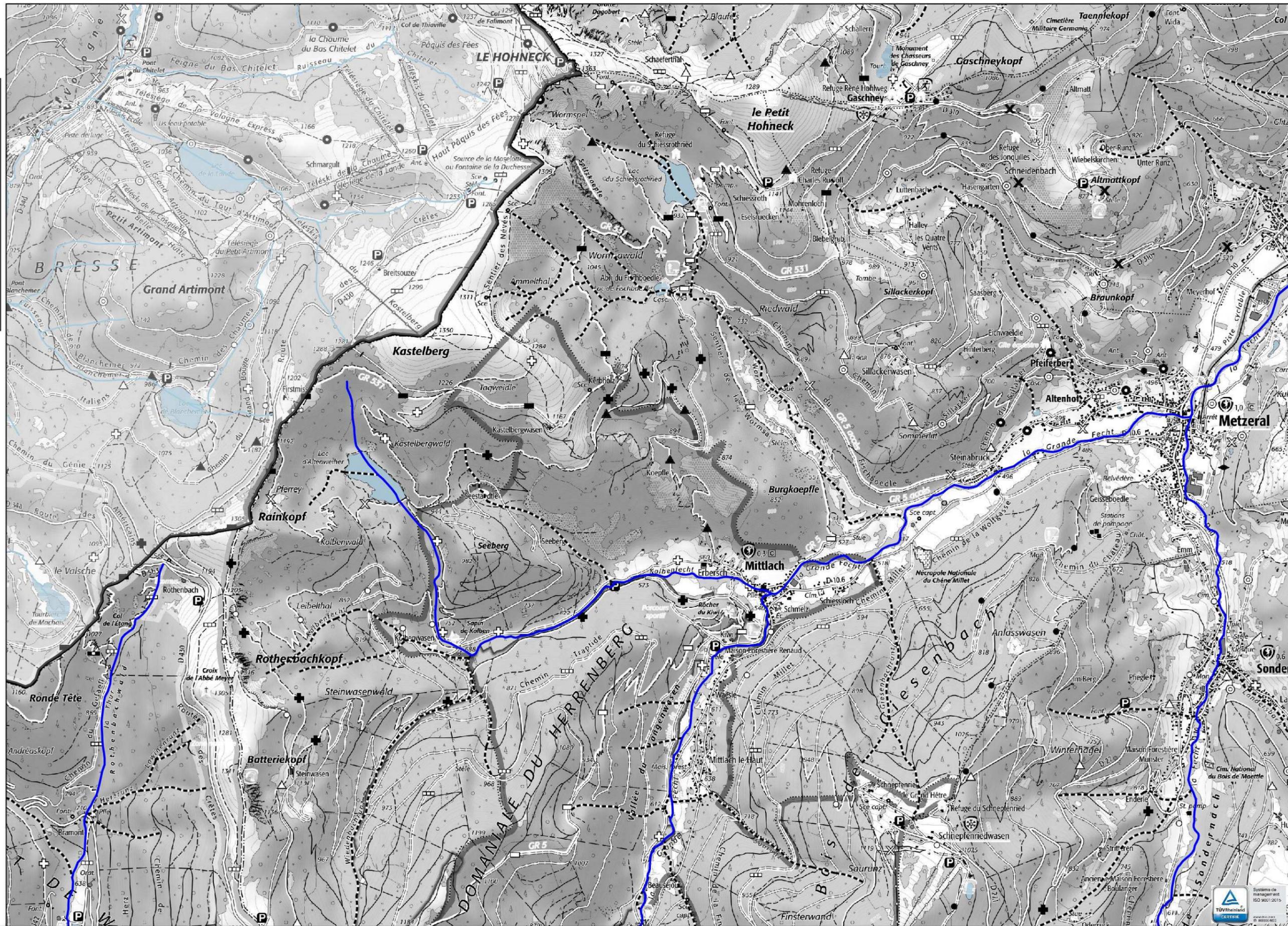


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - - - Linéaire non prospecté *
 - - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

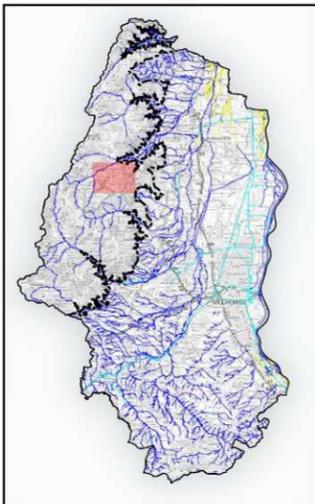
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 24



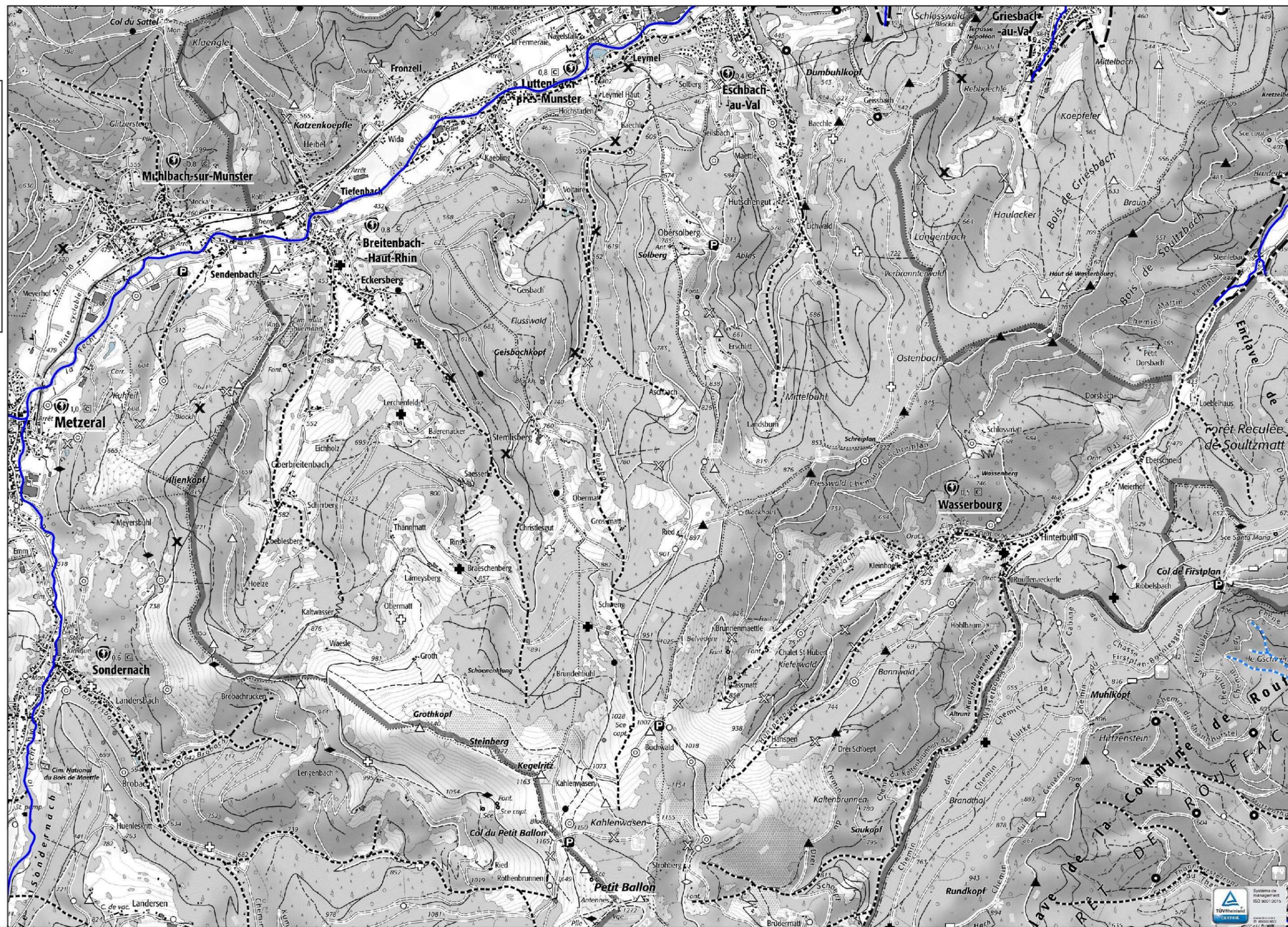
Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté *
- Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

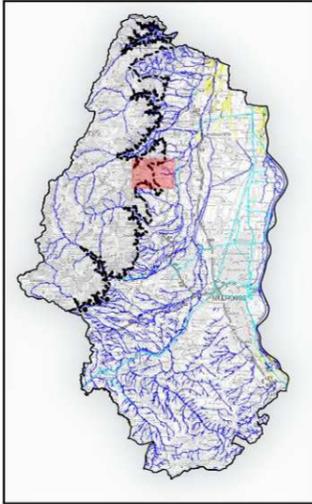
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 25

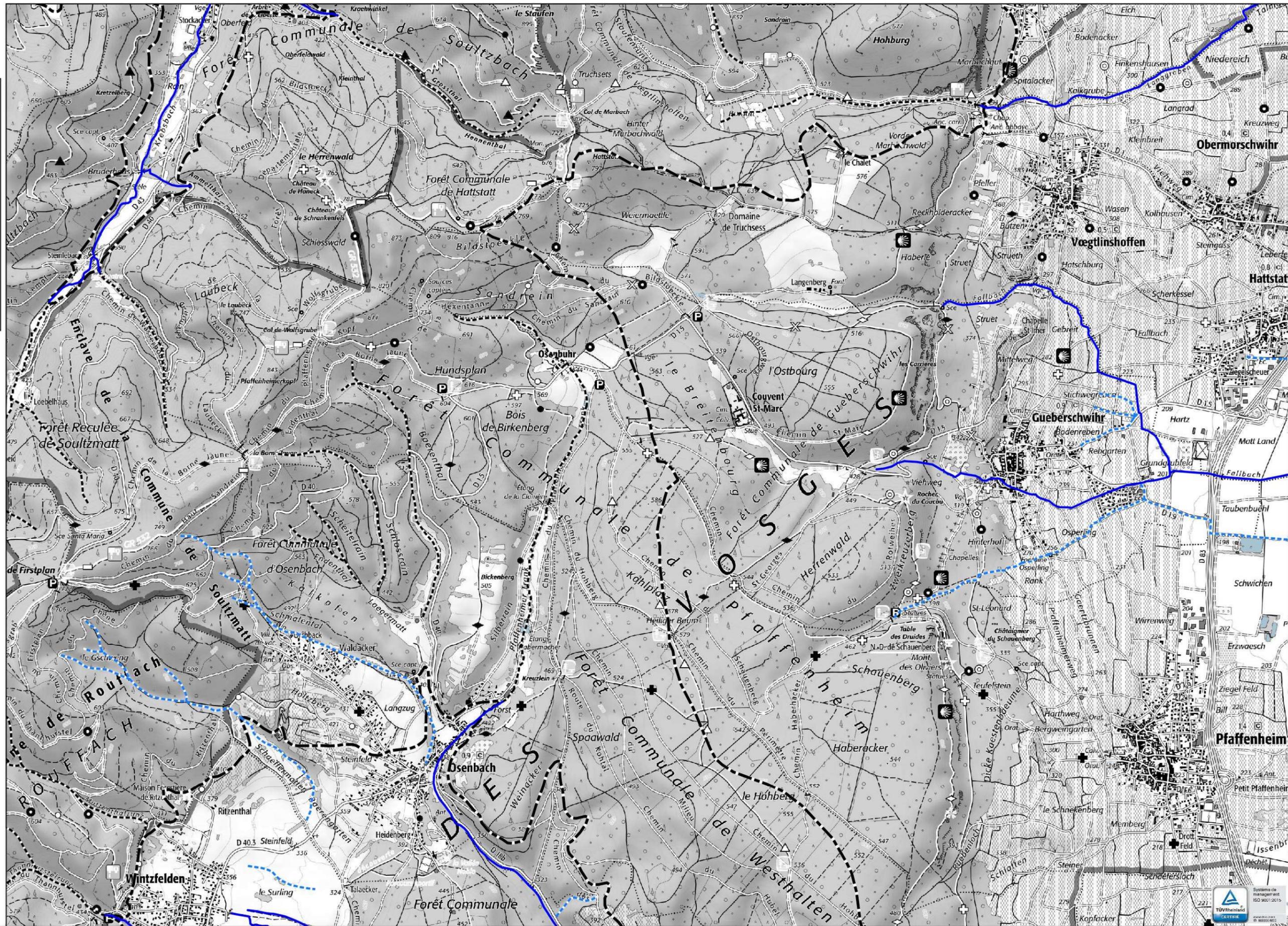


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
 - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
 - Canal * (ex non cours d'eau)
 - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
 - Linéaire non prospecté *
 - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



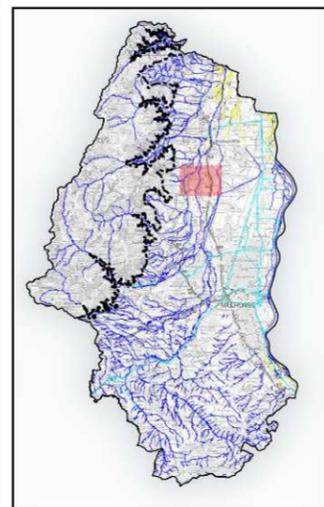
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 26



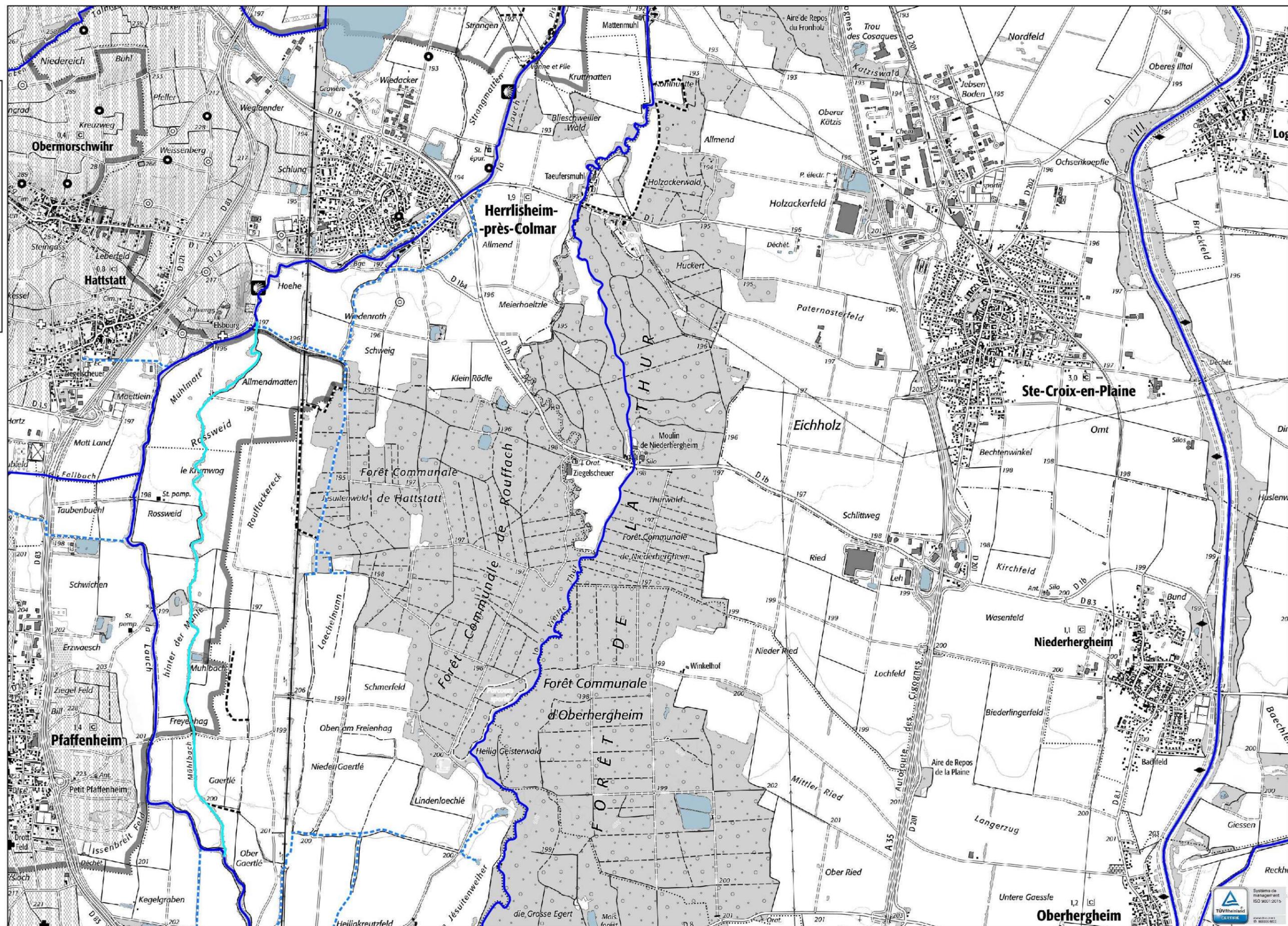
Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté *
- Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000
0,5 1 km

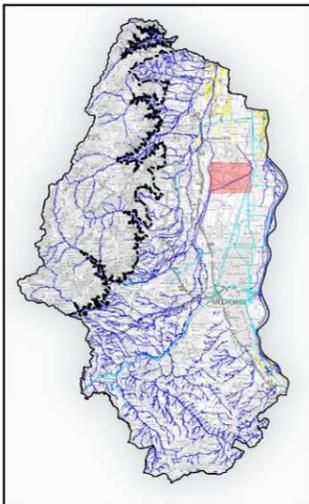
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT-RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche
N° 27



Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- - - Linéaire non prospecté *
- - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000

0,5 1 km

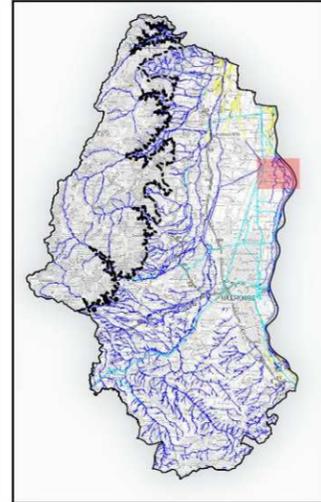
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

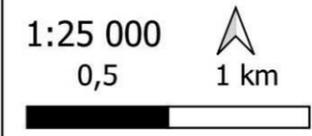
Planche
N° 28



Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal * (ex non cours d'eau)
- - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- - - Linéaire non prospecté *
- - - Limite zone de prospection

* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin
 Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023

